

l'efficacité du programme et nous vous serions très reconnaissants de votre collaboration à ce travail important. Nous avons songé à la possibilité d'établir un régime de primes variables qui tiendrait compte des différences dans le coût des travaux en hiver et en été, différences qui varient selon le genre d'entreprises et les conditions atmosphériques. Il faudra procéder à une plus ample étude de la situation avant d'adopter un tel changement et nous poursuivons cette étude.

Le Programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités a permis effectivement de faire passer des travaux de l'été à l'hiver et d'atténuer certaines pressions exercées sur le marché du travail cette année. Vu qu'il y a lieu de croire qu'il y aura encore au cours de l'été 1966 pénurie de travailleurs de la construction, il importe de transporter à l'hiver prochain autant d'entreprises que possible.

Bien que le but principal du programme soit de stimuler l'emploi durant les mois d'hiver en faisant passer les travaux de l'été à l'hiver, le programme peut également fournir une excellente occasion de perfectionner des travailleurs particulièrement dans l'industrie de la construction. Tout ce que vous pourriez faire pour encourager les municipalités et les entrepreneurs qui s'occupent de travaux municipaux à intensifier la formation par l'apprentissage et toute autre formation contribuera à parer à la pénurie de main-d'œuvre.

Comme par les années passées, nous publierons une brochure qui renfermera une description du programme de l'hiver prochain et des exemplaires de cette brochure seront disponibles d'ici peu.

J'ose croire que le programme 1965-1966 vous agréera et je vous saurais gré de bien vouloir communiquer avec nous le plus tôt possible.

Sincèrement vôtre,

Allan J. MacEachen.